

7. MOBILITÉ

Fiche action N°M.5

Limiter les besoins de mobilité

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 - Renforcer les démarches écoresponsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique - Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations - Préserver le potentiel agricole du territoire	 - Consommation d'énergies - Emissions de gaz à effet de serre - Qualité de l'air

Contexte réglementaire, objectifs :

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

De plus, la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et notamment une série de mesures qui vise à simplifier, alléger ou sécuriser les procédures pour accélérer le déploiement du numérique sur tout le territoire.

Cette action est divisée en 4 sous actions :

Limiter les besoins de mobilité	
M. 5.1	Aménagement et création de services publics de proximité
M. 5.2	Développement de services numériques
M. 5.3	Favoriser le télétravail
M. 5.4	Accompagner les échanges parcellaires entre agriculteurs

Accompagnement et création de services publics de proximité

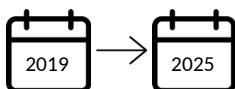
Détail de l'action : Cette mesure consiste :

- En la création et la gestion de structures d'accueil de services de santé de proximité (par exemple : PSLA, Maison de Santé...)
- En la mise en place de restauration scolaire sur les sites scolaires (pour éviter les déplacements en bus)
- À créer ou conforter des accueils physiques à vocation sociale (permanence), grâce au réseau des points info 14
- À organiser les activités périscolaires à proximité des écoles lorsque les capacités d'accueil le permettent

PÔLE MÉDICAL DE SANTÉ LIBÉRALE AMBULATOIRE (PSLA) Vaulégerard
Condé-en-Normandie



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

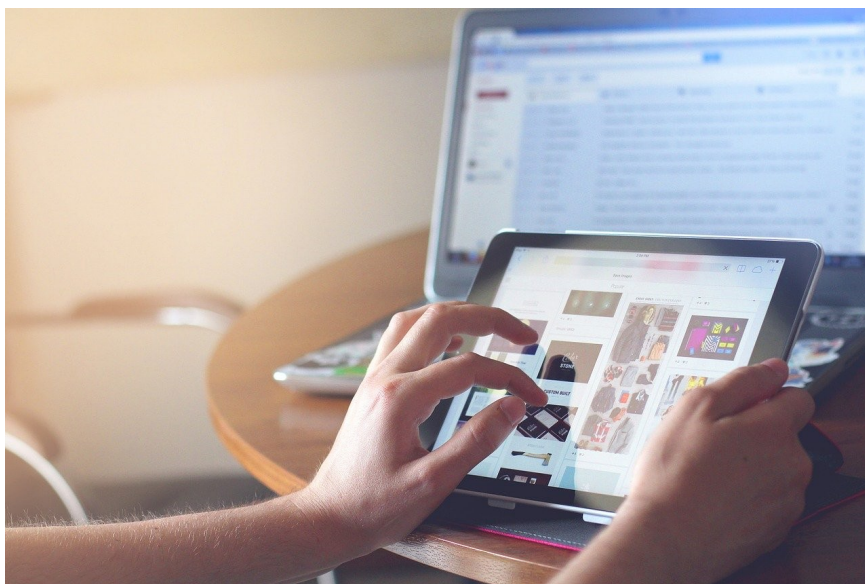
Communes, Intercom

Partenaires :

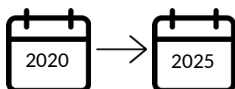
Conseil départemental

Développement de services numériques

Détail de l'action : Développer la visio-conférence, améliorer la desserte numérique



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Communes, Conseil
Départemental, Intercom,
Pôle Emploi

Partenaires



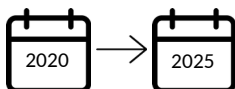
Indicateurs :

- Nombre de communes proposant du télétravail

Détail de l'action : l'accès au numérique apporte une réponse pour avoir moins besoin de se déplacer, dès lors que les liaisons internet sont de bonne qualité. Cette mesure consiste à favoriser le télétravail au sein des structures publiques et des entreprises, et de mettre à disposition des espaces de co-working avec équipements mutualisés, en réponse à des mauvaises connexions internet en zone d'habitat diffus.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Communes, Intercom, entreprises

Partenaires

Conseil départemental, Région

Accompagner les échanges parcellaires entre agriculteurs



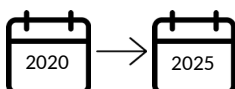
Indicateurs :

- Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'un accompagnement
- Nombre d'ha de parcelles échangées

Détail de l'action : Cette mesure vise à aider les agriculteurs à échanger leurs parcelles pour réorganiser les exploitations. L'objectif est de regrouper les parcelles autour du siège de l'exploitation, en particulier pour les élevages afin de faciliter le parcours des animaux. Cela permet aussi de réduire le temps et la distance parcourue sur les routes en tracteur, d'éviter la traversée de bourgs etc....



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Communes, Intercom,

Partenaires

Chambre d'Agriculture